

férence qui peut exister entre les formations de calcaires, qui, successivement, ont suivi celle des roches primitives. Les caractères minéralogiques et sur-tout géologiques du *zechstein*, et qui sans doute ont porté M. d'Omalius-d'Halloy à considérer le calcaire du Boulonnais comme lui étant semblable, ont en effet beaucoup de rapports; cependant, quoique l'auteur soit porté, avec ce savant géologue, à reconnaître que ce calcaire peut se rapporter au *zechstein*, il fait remarquer qu'il reste encore beaucoup d'incertitude à cet égard : si les recherches, comme il le dit, qui ont eu lieu au Bois des Roches, ont effectivement fait connaître, au-dessous de la couche de houille découverte, des calcaires identiquement semblables à ceux que l'on exploite actuellement dans le Bas-Boulonnais, ne devraient-ils pas alors tous être considérés comme alternant avec les houilles et les schistes bitumineux qui les accompagnent, et par conséquent être compris dans la même formation que ces derniers terrains, laquelle a précédé celle du *zechstein*? D'un autre côté, les couches subordonnées de calcaire magnésifère (*magnesian-limestone* des Anglais) dont il a été question, et que l'on rapporte à l'ancien calcaire alpin et au *zechstein*, tendraient à prouver que tous ces calcaires sont d'une même formation. Avant donc de prononcer, l'auteur pense qu'il faut attendre que de nouvelles recherches sur les couches du Boulonnais, qui paraissent s'incliner vers le midi, viennent vérifier ou détruire les faits que l'on dit avoir observés lors des premières tentatives entreprises pour découvrir ces nouvelles couches de combustible fossile.

## MÉTALLURGIE.

Nous avons pensé que ceux de nos lecteurs qui s'occupent des arts métallurgiques nous sauraient gré de leur faire connaître que M. Culmann, capitaine d'artillerie, attaché aux forges de la Moselle, vient de traduire de l'allemand un ouvrage intitulé : *Manuel de la Métallurgie du fer*, par M. Karsten (1). Ce manuel, fruit de douze années d'observations suivies, et de nombreux essais faits par l'auteur dans les usines dont il était le chef, jouit de la plus grande réputation dans toute l'Allemagne, où la métallurgie est cultivée avec tant de succès.

M. Karsten, en sa qualité de directeur des usines royales de la Silésie, s'est vu à même d'entreprendre une foule d'expériences en grand, très-dispendieuses et d'un prix inestimable, puisqu'elles ne pouvaient guère être exécutées que dans les forges d'un Souverain. C'est en vertu d'une position si heureuse que le savant professeur de Breslaw a pu, mieux que tout autre, pénétrer les secrets de la préparation du fer, et modifier la théorie actuelle, appuyée par les noms imposans de MM. Vandermonde, Berthollet et Monge. Son traité est aussi utile aux propriétaires d'usines qui conservent les anciennes méthodes, qu'à ceux qui veulent employer la houille et le coak, au lieu du bois et du charbon végétal. Les uns et les autres y trouveront des règles certaines sur la construction de leurs foyers, et sur la manipulation des matières : ces règles, soumises au raisonnement, sont toutes basées sur l'expérience; elles présentent une solution complète du grand problème sur la forme la plus avantageuse à donner au vide intérieur des hauts-

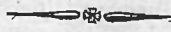
(1) Deux vol. in-8°. avec quatre planches gravées sur cuivre. Prix : 11 francs, pour les souscripteurs, et 14 francs, après l'époque de la mise en vente (1<sup>er</sup> septembre 1824). À Paris, chez Treuttel et Würtz; à Metz, chez le traducteur; et chez les principaux libraires et directeurs des postes de la France et de l'Étranger. Les lettres et envois devront parvenir francs de port.

fourneaux, en égard à la force du vent, à la nature des minerais et à la qualité du combustible; et, dans ce moment où tant de propriétaires de forges cherchent à substituer le charbon minéral au charbon de bois, rien ne devient plus précieux pour eux qu'un ouvrage qui leur présente les principes fournis par la pratique elle-même, sur la construction et le travail des fourneaux à coak.

Dans toutes les parties de son ouvrage, l'auteur s'est distingué de ceux qui l'ont précédé, par ses idées d'amélioration, soit pour l'affinage de la fonte, opéré avec la houille d'après les procédés anglais; soit pour la confection de la tôle, du fer-blanc, du fil d'archal; soit enfin pour la fabrication de l'acier, objet qui est maintenant d'une si grande importance.

Le traducteur n'a rien négligé pour compléter le traité dont il s'agit. Il a mis en tête du premier volume quelques observations sur la théorie actuelle, comparée aux phénomènes de l'affinage, ainsi que des *tables de réduction et de substitution* qu'il a calculées, et dont il peut garantir l'exactitude. Il a ajouté des notes au texte, sur-tout dans le deuxième volume, qui traite des moyens d'exécution; il a augmenté le nombre des planches; il a encore indiqué, par des citations, toutes les découvertes qui ont eu lieu depuis la publication de l'original.

Cet ouvrage, exécuté dans l'intérêt d'une branche d'industrie si intimement liée à la prospérité publique, ne peut manquer d'être favorablement accueilli. Son grand degré d'utilité nous paraît un garant assuré de son succès. Il sera recherché de MM. les officiers d'artillerie et du génie, ainsi que de MM. les ingénieurs des mines, des ponts et chaussées et de la marine. On ne saurait trop le recommander à MM. les directeurs de forges, et à tous ceux qui mettent le fer en œuvre: ils y trouveront des règles certaines qui serviront à les guider dans leurs opérations, et qui souvent leur épargneront des dépenses et des pertes de temps considérables, en tentatives inutiles.



## ORDONNANCES DU ROI, CONCERNANT LES MINES,

RENDUES PENDANT LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE  
DE 1824 ET LE SECOND DE CETTE MÊME ANNÉE.

*ORDONNANCE du 17 mars 1824, portant concession de la mine de plomb argentifère de Mornat (Creuse).*

Mine de  
plomb ar-  
gentifère de  
Mornat.

LOUIS, etc., etc., etc;

ART. Ier. Il est fait concession au sieur Fillieux, au nom et comme mandataire de la société anonyme formée dans cette ville, par acte du 25 novembre 1817, du gîte de plomb argentifère de Mornat, département de la Creuse; mais la société ne pourra jouir du titre que lui concède la présente ordonnance qu'après que la formation de la société, son acte constitutif et ses statuts auront été approuvés par nous.

ART. II. L'étendue de cette concession en surface est fixée à trois kilomètres carrés, deux hectares quarante ares, quatorze centiares, faisant partie des territoires des communes de Saint-Pardoux-les-Carts et du Moutier-d'Ahun.

ART. III. Elle sera délimitée ainsi qu'il suit, conformément au plan joint à la présente ordonnance:  
Au nord, par une ligne droite, menée de la culée nord-est du pont du Moutier-d'Ahun à la maison la plus septentrionale du village de Mornat, ladite maison appartenant aujourd'hui aux héritiers Bonnet;

A l'est, par une ligne droite, menée de cette maison au pignon nord-ouest de la grange du sieur Sauvanet, sise à l'extrémité nord-ouest du village d'Essuis;